

Le 15 juillet 2014

Communiqué de presse



Interdiction d'utiliser des sacs de caisse en plastique en 2016

Le CNAFAL soutient le projet d'amendement de la Ministre de l'écologie

Un amendement a été déposé le 25 juin 2014 par la Ministre de l'écologie au projet de loi « biodiversité ».

Les points de vente ne pourraient plus distribuer des sacs plastiques à usage unique à partir du 1er janvier 2016, à l'exception des sacs compostables et « biosourcés ».

Pour le CNAFAL, la défense de l'environnement et de la santé humaine est à ce prix.

La pollution des plastiques sur les milieux marins et la biodiversité représentent 250 millions de particules de plastique en mer qui contaminent toute la chaîne alimentaire des poissons.

D'après l'Ifremer, plus de 112 millions de sacs plastiques souillent nos 5 000 km de côtes françaises.

Cette pollution porte atteinte à la santé humaine par l'alimentation.

Alors que le nombre de sacs plastiques est de 12 millions dans le cadre de la vente des fruits et légumes, les professionnels de la grande distribution protestent et menacent une hausse des prix sur les produits de consommation.

Alors que le pouvoir d'achat des ménages et des familles est en berne, la distribution fait du « chantage économique ».

Le CNAFAL rappelle que les deux plus grands groupes ont bénéficié déjà avec le Contrat de crédit pour la compétitivité et l'emploi (CICE), de 70 à 45 millions d'euros (Le Monde du 10/07/2014) et sans oublier le pactole attribué par le pacte de responsabilité aux entreprises qui est évalué à 40 milliards d'euros.

Le CNAFAL et les familles se félicitent et soutiennent ce projet d'amendement de la Ministre de l'écologie. Cet amendement encourage et participe à un autre modèle économique plus protecteur de notre environnement, plus protecteur de la santé humaine et plus protecteur des générations futures.

Jean-Marie Bonnemayre,
Président.

06 87 37 16 64

Manuel Messey,
Secrétaire Général Adjoint,
Co-responsable du secteur
Consommation.

06 87 11 33 36

Claude Rico,
Vice-Président,
Co-responsable du secteur
Consommation.

06 84 24 27 75



Le CNAFAL est agréé, organisation nationale de consommateurs depuis 30 ans. Il siège au Conseil National de la Consommation. Il est attaché à une approche sociale et citoyenne de la défense de consommateurs sans ignorer l'économie et l'exploitation de l'homme par l'homme. Son originalité est d'être non-consumériste. Il est membre de CONSO-FRANCE.

CONTACT : CNAFAL - Conseil National des Associations Familiales Laïques – 108 avenue Ledru Rollin – 75011 Paris
Tél. : 01.47.00.02.40 – Fax : 01.47.00.01.86 - Site : www.cnafal.org - Messagerie : cnafal@cnafal.net